

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

037/23 : ACTION EDUCATIVE 2023 – CHORALES DEPARTEMENTALES DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : ACTION EDUCATIVE 2023 - CHORALES DEPARTEMENTALES DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Monsieur Georges LORENZELLI rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mandelieu-la Napoule propose chaque année un programme culturel et artistique riche pour nos écoles maternelles et élémentaires.

Dans ce cadre, la ville accueillera les spectacles des chorales départementales des écoles de la circonscription du Cannel, organisés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes.

Ainsi, les spectacles seront organisés comme suit :

- Chorale des écoles maternelles, mardi 2 mai 2023, de 17h à 19h à l'espace Léonard de Vinci
- Chorale des écoles élémentaires, mardi 23 mai 2023, de 18h à 22h au Centre Expo Congrès.

La conclusion de conventions de partenariat entre la ville de Mandelieu-La Napoule et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes est nécessaire afin de définir les obligations de chacune des parties. En l'occurrence, la ville prendra en charge les coûts de réservation des salles de spectacle, des techniciens et des transports des élèves des écoles de Mandelieu-La Napoule.

Considérant l'intérêt général que ces manifestations représentent pour la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le déroulement des chorales départementales des écoles de la circonscription du Cannel, avec occupation gracieuse du domaine public.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat jointes à la présente délibération à intervenir entre la ville de Mandelieu-la Napoule et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes, organisateur de ces manifestations.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous actes à intervenir en exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APPROUVE le déroulement des chorales départementales des écoles de la circonscription du Cannel, avec occupation gracieuse du domaine public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat jointes à la présente délibération à intervenir entre la ville de Mandelieu-la Napoule et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes, organisateur de ces manifestations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous actes à intervenir en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

